

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Monestiés

CC Carmausin-Ségala

PETR de l'Albigeois et des Bastides

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala, représentée par Didier SOMEN, son Président,

Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,

La Commune de Monestiés, représentée par Denis MARTY, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Monestiés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 21 février 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, le PETR de l'Albigeois et des Bastides et la Commune de Monestiés, en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Monestiés, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » et « Villages d'Avenir » initiés par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.



Article 2 : Contexte et enjeux :

Monestiés est une commune située à 24 km au Nord d'Albi, entre Carmaux (6km) et Cordes-sur-Ciel (16km). La commune de Monestiés regroupe 1 368 habitants (INSEE 2020).

Monestiés fait partie du bassin de vie de Carmaux, et de la zone d'emploi d'Albi-Carmaux, couvrant une large partie nord et centre du département.

Elle est le chef-lieu de l'ancien canton de Monestiés regroupant 9 communes et près de 3 000 habitants dans le nord du Tarn.

La commune s'inscrit dans la communauté de communes Carmausin-Ségala composée de 32 communes, pour 29 863 habitants et 485 km², structurée autour de la polarité urbaine carmausine et d'un ensemble de bourgs ruraux rayonnant sur leur bassin de vie local.



Géographiquement, la commune bénéficie d'une position charnière entre deux axes touristiques : le Viaur et le circuit des Bastides et à 16 KM de Cordes Sur Ciel, Grand Site Occitanie.

- **Histoire de la commune :**



Vue sur le pont de Candèze au dessus du Cérou

Des populations humaines sont attestées dès le néolithique sur le territoire de Monestiés. À l'emplacement de l'actuel pont de Candèze se trouvait un gué naturel que les troupes romaines empruntaient sur la voie romaine qui reliait Toulouse à Rodez, favorisant les échanges. Ce développement commercial attire des populations qui viennent s'installer à proximité de la voie romaine.

La première mention du village dans les textes remonte à 936. Ce nom viendrait de « *monasterio* » qui signifie « monastère » et évoquerait l'appartenance monastique du village ou l'existence d'un petit monastère à proximité.

Après la Croisade contre les Albigeois, en 1229, le village passe aux mains des évêques d'Albi qui en confient la protection à des co-seigneurs. A cette époque, dans le Sud de la France se créent les bastides caractérisées par un plan quadrangulaire aux rues perpendiculaires, articulées autour de la place du marché. Le bourg de Monestiés est différent puisqu'il se développe de façon concentrique autour de l'église. Au 13^{ème} siècle on construit hors les murs un petit hôpital pour accueillir les pèlerins en route pour St Jacques de Compostelle empruntant cette voie secondaire. En 1550 la construction d'une nouvelle église gothique sur les bases de l'ancien édifice roman, laisse supposer le développement du village.



Plus tard, l'essor économique du 18^{ème} siècle entraîne le développement du village.

On compte 23 commerçants et 13 foires par an. Le village commence à s'ouvrir et à se développer vers l'extérieur : premiers percements des remparts pour accéder au foirail et comblement des douves pour l'aménagement des lices.

Pourtant le 19^{ème} siècle voit le déclin économique de Monestiés lié entre autres au développement des mines de Carmaux.

Au centre du village, se trouve l'église Saint-Pierre. L'actuel édifice gothique du 15^{ème} siècle est construit sur la base de l'ancienne église romane du 11^{ème}. Ces modifications architecturales se traduisent par un changement d'orientation de l'édifice. À l'intérieur, des traces architecturales témoignent du chœur primitif. On peut y découvrir un Christ en croix du 14^{ème} siècle et un imposant retable baroque.



La chapelle Saint-Jacques, ancienne chapelle-hospice, renferme un ensemble statuaire médiéval grandeur nature et de belles stalles sculptées, classés aux monuments historiques.

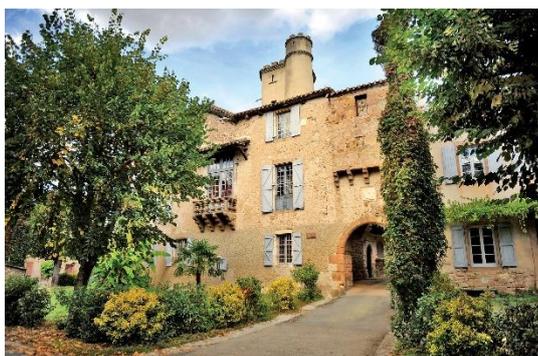
- **Le cadre de vie :**

Le bourg de Monestiés est lové dans une anse du Cérrou. Son patrimoine culturel s'intègre dans un environnement naturel bucolique. Vieilles pierres, demeures anciennes s'harmonisent avec le paysage vert et vallonné. A mi-chemin entre Cordes sur Ciel et Carmaux, Monesties offre une pause douceur sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Depuis 2001, Monestiés est classé parmi les plus beaux villages de France et offre des ambiances pittoresques aux visiteurs : anciennes fortifications, pont de Candèze, fontaine du Griffoul, maisons à colombages, moulin et autres architectures remarquables...

Plan du village

- 1 Mairie
- 2 Église St-Pierre
- 3 Point d'accueil touristique & Musée Bajén-Vega
- 4 Chapelle St-Jacques
- 5 Le Griffoul
- 6 La Directe
- 7 La Poste (DAB)
- 8 Camping
- 9 Départ Sentier botanique
- 10 Le Moulin



- **Dynamiques démographiques :**

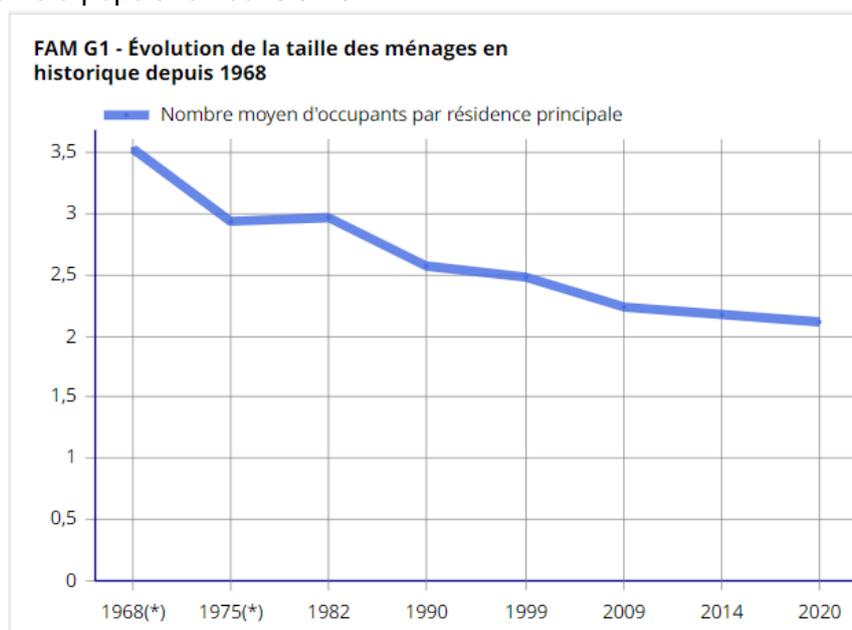
La démographie de la commune présente une relative stabilité dans le temps.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	1 234	1 222	1 304	1 361	1 362	1 342	1 405	1 368

L'évolution du parc de logements se montre plus dynamique, notamment du fait d'une croissance constante du parc de résidences principales depuis les années 2000.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble	415	509	504	640	631	696	719	722
Résidences principales	350	417	409	530	514	561	601	597
Résidences secondaires	23	43	54	70	68	89	64	65
Logements vacants	42	49	41	40	49	45	55	61

Cette dynamique est à mettre en perspective avec l'évolution de la taille des ménages due au vieillissement de la population et aux phénomènes de décohabitation qui induisent un besoin supérieur de logements, même à population constante.



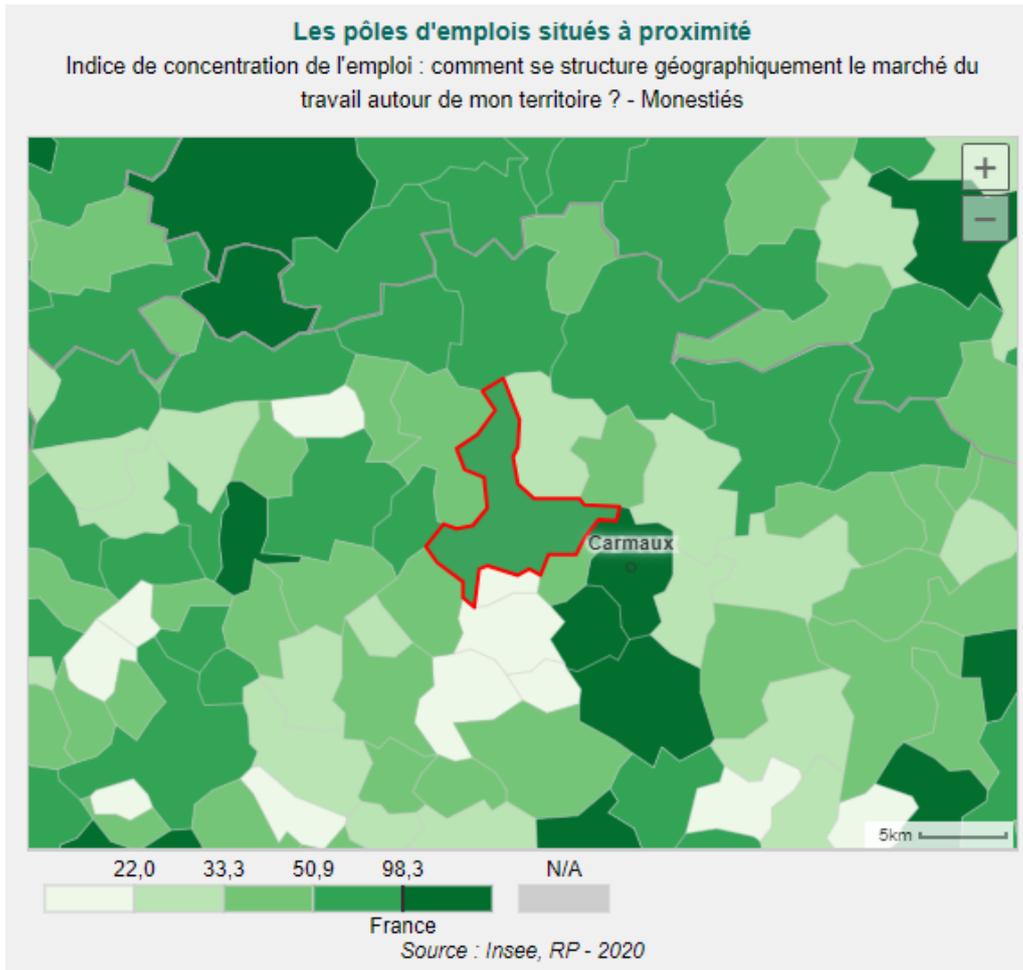
- **L'activité économique :**

La population active représente plus de 73% de la population (données INSEE 2020). 73% des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

On dénombre 279 emplois sur le territoire communal en 2020.

Le secteur du tertiaire représente 76% des emplois locaux. Il est suivi de l'agriculture (9%), de l'industrie (8%) et la construction (7%).

La Ferme des Chlorophylliens, située au lieudit la Salvetat au nord de la commune, bénéficie du label bio et de l'accompagnement du CEN Occitanie dans le cadre d'un projet LIFE Biodiversité et Paysages, en qualité de ferme pilote.



Le centre-bourg présente un panel de commerces et services de proximité : épicerie, boulangerie, restaurants, gîtes et chambres d'hôtes, pharmacie, bureau de poste avec distributeur bancaire, salon de coiffure, garages automobiles (2), artisans et professions libérales (office notarial, cabinet d'architecture...). Une brigade de gendarmerie d'un effectif de 6 personnes est bien implantée sur le village.

Un marché d'été se tient tous les jeudis soir de fin juin à fin août avec une offre de producteurs, artisans et créateur locaux.



- **L'habitat :**



La commune de Monestiés compte 722 logements (INSEE 2020), dont 597 résidences principales, 65 résidences secondaires et 61 logements vacants. A hauteur de 8,4%, le taux de logement vacants reste significatif sur la commune.

Parmi les résidences principales, 86 % sont occupées par un propriétaire, 13 % par un locataire et 1 % sont mises à disposition gratuitement.

La commune compte 7 logements locatifs communaux, tous occupés à ce jour. Deux nouveaux logements sont en projet sur un bâtiment ancien classé Monument Historique acquis par la Mairie. Tarn Habitat, bailleur social du territoire, possède également 5 logements locatifs sur la commune.

Concernant l'âge du parc de logements, 51 % des résidences principales ont été construites avant 1971, avant toute réglementation thermique. Cette donnée laisse supposer un potentiel de rénovation énergétique des logements important.

- **L'offre de services à la population :**

Plusieurs commerces et services sont présents à Monestiés : boulangerie, épicerie, restaurants, un bureau de poste, pharmacie, salon de coiffure, garage automobile...

La commune compte un groupe scolaire d'un effectif stable de 80 élèves allant de la maternelle au primaire. Cet établissement à taille humaine permet un enseignement de qualité. La commune gère les services périscolaires de garderie et de cantine pour accompagner au mieux les parents. Des transports scolaires sont également organisés pour les élèves de l'école ainsi que pour les collèges et lycées distants de 8 km.

La médiathèque municipale, intégrée au réseau des médiathèques du territoire D'Lire&Plus, propose à tous les habitants de Monestiés et des alentours un service gratuit permettant l'accès à la culture par la mise à disposition de collections (plus de 4800 livres, près de 1400 CD et 170 DVD), le tout régulièrement renouvelé.

Ces services et équipements offrent un cadre de vie privilégié et permettent aux actifs de gérer, au mieux, vie professionnelle et vie familiale à la campagne.

La collectivité a construit en 2006 une Maison de la Santé afin de proposer une offre de santé de proximité aux habitants de Monestiés et des communes voisines.

Celle-ci se compose d'une équipe pluridisciplinaire comprenant 1 médecin, 4 infirmiers libéraux et 2 masseurs kinésithérapeutes.

Chaque professionnel dispose d'un espace dédié à sa discipline et d'une salle d'attente commune.

Cette offre est complétée par une pharmacie située à moins de 200 mètres. L'ensemble de ces professionnels constitue une communauté médicale et paramédicale solidaire et efficace. Cette dynamique est rendue possible par une étroite collaboration.

De plus, la commune dispose d'une maison de retraite (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes) accueillant 122 résidents.

Pour accompagner cette dynamique, la collectivité et les professionnels souhaite accueillir de nouveaux praticiens médicaux et paramédicaux (dentiste, nutritionniste-naturopathe, pédicure-podologue, diététicien-ne...).

- **La mobilité :**

Aucune ligne régulière de transport en commun ne dessert la commune.

Le service de transport à la demande « TRANSégala » est proposé par la communauté de communes Carmausin-Ségala par délégation de la Région Occitanie. Ce service permet aux habitants de se rendre à Carmaux le vendredi matin, jour de marché.

- **Les activités culturelles, loisirs et tourisme :**

A mi-chemin entre Carmaux et Cordes sur Ciel (Grand Site Occitanie) et à 20 minutes d'Albi (Grand Site Occitanie), Monestiés appartient à un territoire dynamique en termes d'affluence touristique. Toutefois, sa visibilité doit être renforcée. En effet, implanté en creux de vallée, Monestiés ne se signale pas naturellement. Cette ancienne cité médiévale ne bénéficie pas d'effet de mise en scène spectaculaire (contrairement à Cordes sur Ciel).



Le développement par le tourisme est un axe stratégique fort de la collectivité. Monestiés a misé sur la préservation de son centre bourg historique (site inscrit depuis le 25 juin 1973).

L'église Saint Pierre est également inscrite Monument Historique et a, comme éléments classés, son clocher fortifié et son chœur. La commune s'est attachée à restaurer ce patrimoine protégé, notamment le retable. Elle a également conduit plusieurs interventions pour la préservation de la Mise au tombeau, ensemble statuaire du XV^{ème} siècle, classé Monument Historique et conservé à la Chapelle Saint Jacques.

Reconnue pour la richesse de son patrimoine, la commune a obtenu le label « Plus beaux villages de France » depuis 2001 et souhaite le maintien dans ce label, facteur d'attractivité touristique.

La commune dispose d'une équipe qualifiée pour l'accueil des visiteurs sur ses sites culturels (Chapelle Saint Jacques et Musée Bajen-Vega) et pour l'accompagnement de visites guidées (7 000 entrées payantes – clientèle individuelle et « groupes »).

Monestiés en est l'un des points d'accueil territorial (plus de 8 300 visiteurs renseignés chaque saison). A noter : près de 60 000 visiteurs chaque année d'avril à octobre font une pause à Monestiés.

La commune a lancé en 2012 un programme de travaux permettant l'accessibilité aux sites touristiques. Elle a intégré à cette opération sur l'accessibilité, un volet portant sur l'adaptation des visites de la Chapelle St Jacques, du musée Bajen-Vega et du village. Des solutions de découverte originales et novatrices du patrimoine et des sites ont donc été développées avec notamment l'association Braille et Culture, partenaire privilégiée de l'association des plus beaux villages de France.



En 2018, la mise en accessibilité de la Chapelle Saint Jacques et la rénovation des toilettes publiques pour les PMR seront achevées.

En matière d'hébergement touristique, le camping municipal Les Prunettes offre 22 emplacements ombragés au bord de la rivière Cérou et 2 cabanes en bois sur pilotis, d'avril à octobre.

La vie associative de Monestiés est avant tout synonyme de « richesse ». En effet, le tissu associatif très structuré propose des activités diverses et variées qui s'adressent à un large public, notamment une fête médiévale haute en couleurs.

Toutes les associations (18), de par leurs actions allant entre autres, du repas de quartier, au maintien à domicile en passant par les fêtes du village, contribuent de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans le village. Elles sont partie intégrante de la vie locale.

- **La transition écologique et énergétique :**

La commune de Monestiés s'est saisie de la thématique de la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années.

Monestiés a participé au dispositif de Conseil en Energie Partagé, porté par le Pôle Territorial. Ce dispositif a permis aux communes bénéficiaires :

- D'avoir un suivi des consommations énergétique de l'ensemble de son patrimoine,
- Des visites techniques des bâtiments et des postes d'éclairage public pour identifier les gisements d'économie d'énergie
- Un accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations CEP
- Un accompagnement pour la réalisation de travaux (analyse de devis, de cctp, définition de projet de rénovation...)

Depuis 2017, la commune a mis en œuvre l'extinction de l'éclairage public.

Par l'intermédiaire de sa communauté de communes, la commune bénéficie et met en œuvre un ensemble d'actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire et d'encourager la production d'énergies renouvelables :

- Participation à l'OPAH Carmaux-Ségala (2015-2020)
- Soutien pour le développement de la SCIC REHAB

En 2018, la Communauté de communes Carmausin-Ségala a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial, visant à mettre en place une stratégie locale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> • Un bourg-centre bien équipé, à proximité de Carmaux et d'Albi • Une situation géographique privilégiée sur un itinéraire touristique et historique (Saint Jacques de Compostelle) • Présence de services et de commerces de proximité • Notoriété historique et identité patrimoniale médiévale forte • Membre de l'association des « Plus beaux villages de France » • Patrimoines publics/privés et mobiliers classés et/ou inscrits MH • Offre culturelle rayonnant au-delà de la Cité en elle-même : un musée de Peintures sur toiles et une Chapelle accueillant un ensemble statuaire du XV classé • Des hébergements touristiques dont un camping 1* en gestion déléguée depuis 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation en creux de vallée donc pas de signalement naturel de la Cité médiévale • Manque de visibilité de l'offre de services et commerciale • Stationnement non organisé • Conflits d'usage véhicules / piétons • Manque de voies douces Carmaux Monesties sur la départementale • Dégradation du bâti privé de la Cité en secteur ABF
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter et renforcer l'offre médicale et paramédicale • Poursuivre l'aménagement des espaces publics du cœur de bourg et désimperméabiliser la place de la Mairie • Conforter l'offre en logements locatifs communaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Périls sur des bâtiments publics et privés en secteur sauvegardé mobilisant des frais importants pour la commune

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

La Commune de Monestiés a engagé en 2015 avec l'accompagnement du CAUE une réflexion en profondeur sur les évolutions à envisager afin d'une part d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'accroître l'attractivité du bourg et d'autre part, de conforter son activité économique liée au tourisme. Bien que l'action volontariste de la collectivité ait favorisé le maintien des commerces et des services de proximité, il convient désormais d'aménager les espaces publics en adéquation.

L'étude diagnostic réalisée par le CAUE a défini des propositions en termes d'organisation des espaces avec une valorisation de la zone commerciale et une déambulation « guidée » des touristes d'un site à l'autre, de hiérarchisation des circulations notamment, avec la création de cheminements doux et de stationnements.

Dans ses grandes lignes, elle a démontré la nécessité de qualifier l'entrée par la route de Carmaux afin de mettre en lumière les commerces et services présents ainsi qu'une zone d'accueil clairement définie pour le stationnement et l'orientation des visiteurs.

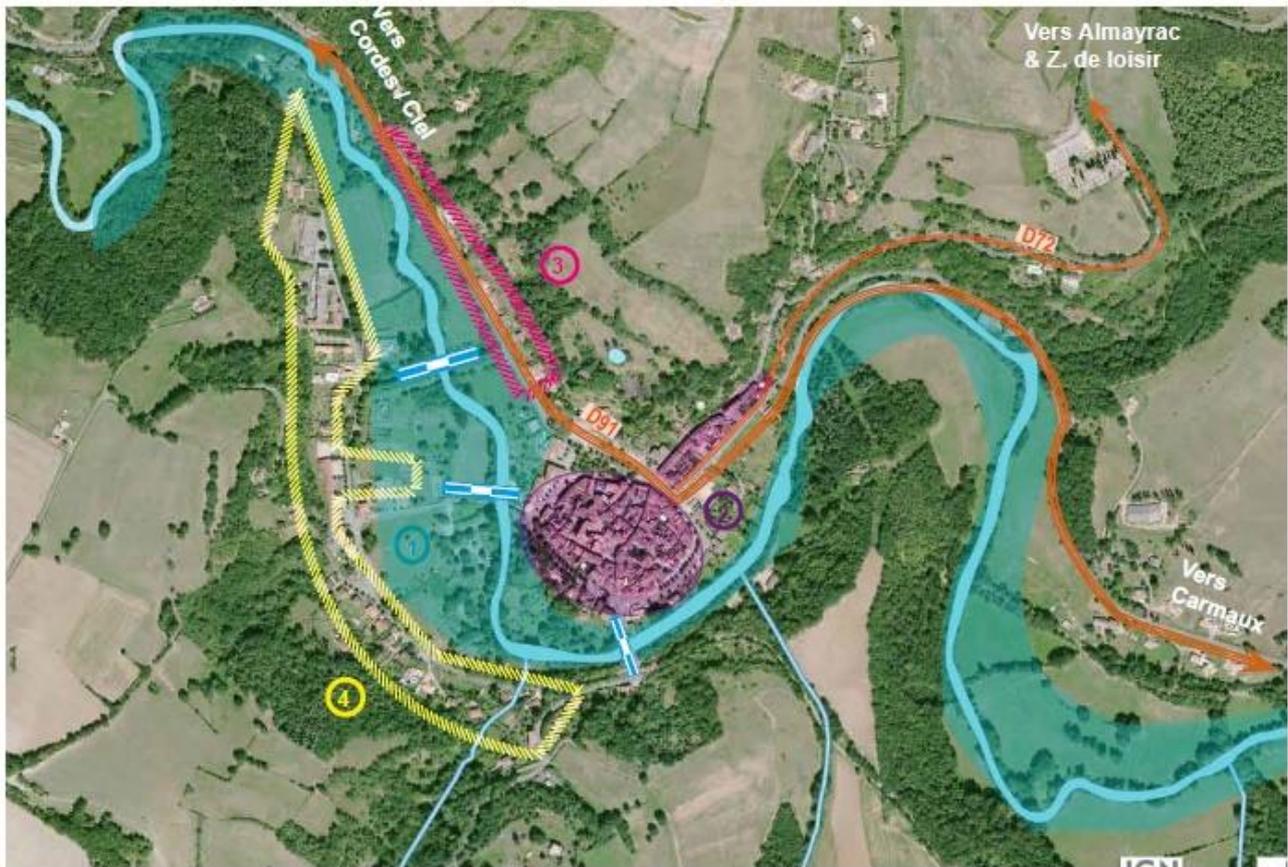
L'entrée par la route de Cordes doit quant à elle, par des aménagements adaptés, annoncer la cité médiévale et orienter vers une aire de stationnement à créer (jouxant le camping municipal). La question du parking visiteurs est en soi un axe important (site communal dédié sans imperméabilisation de sol). Cette « réorientation du visiteur » sur l'espace de Candèze permettra d'organiser l'accueil sur un second site offrant une meilleure perception et une vue dégagée sur la Cité Elle participera également au désengorgement sur les lisses de la Cité souffrant du stationnement intensif.

Ces scénarii sur les entrées de bourg participeront à rendre lisibles les différentes zones (accueil, commerces et services, loisirs, stationnement...), la répartition des usages (piétons/véhicules) et favoriser la perception de la cité médiévale. Cette lisibilité est primordiale car Monestiés ne se signale pas « naturellement » à l'inverse de Cordes par exemple.

Par ailleurs, le cœur moyenâgeux du bourg souffre d'une dégradation du bâti privé. Or, la notoriété du village est assise sur la qualité préservée d'un patrimoine traditionnel remarquable.

Au-delà des actions de sensibilisation des propriétaires privés à mener par la collectivité en collaboration avec le CAUE, les aménagements des espaces publics participeront à une articulation et à une réelle connexion des différentes zones qui favoriseront l'installation de nouveaux commerces et logements dans les bâtisses à rénover au cœur de la Cité (dont deux bâtiments font actuellement l'objet sur la place de la Mairie).

Il s'agit d'inciter à la restauration du bâti à vocation locative (permanente ou de tourisme) assurant la préservation de ce patrimoine et favorisant la vitalité socio-économique du bourg. Des réflexions sont en cours avec le CAUE pour associer des écoles d'architecture et de l'art et de la matière autour de projets d'études sur la rénovation du patrimoine. L'ambition de ces collaborations seraient d'accompagner les propriétaires à avoir une nouvelle vision de leur bien et à travailler sur toutes les potentialités de ces habitations médiévales.



- Rue de la Fontaine de Vaysse
- Quartier de l'école
- Les Lices

Plutôt que d'apparaître comme une contrainte, ces franchissements successifs sont autant d'éléments patrimoniaux à valoriser depuis la vallée et depuis les quartiers qui la bordent.

LIT DU CEROU ①

- ② QUARTIER HISTORIQUE
- ③ RUE DE LA FONTAINE DE VAYSSE
- ④ QUARTIER ECOLE-GENDARMERIE

(Extrait de l'étude CAUE)



Dans la suite de ces préconisations, la commune a mené une première tranche de travaux d'aménagements des espaces publics du bourg. Destinés à améliorer le cadre de vie et à sécuriser les entrées et les sorties en raison de l'augmentation de la circulation, les travaux ont été menés en 2021 et 2022. Pour faciliter l'accueil des visiteurs pendant la saison touristique, une aire de stationnement supplémentaire a été créée face la caserne de la gendarmerie.

On distingue au travers du projet communal 2 axes prioritaires d'intervention :

- **DEVELOPPER ET ADAPTER LES SERVICES A LA POPULATION**

L'école est vieillissante et ne répond plus aux nouvelles exigences d'accueil en termes de variations importantes des températures intérieures et extérieures. De plus, les factures énergétiques représentent un coût important qu'il convient de réduire drastiquement.

La commune de Monestiés dispose d'une maison de Santé pluridisciplinaire accueillant actuellement des professionnels de santé (Médecin, Kinésithérapeutes, infirmiers). L'espace ne permet pas la mutualisation du secrétariat médical. De nouvelles demandes sont exprimées pour compléter l'offre de santé de proximité.

- **MAINTENIR ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG**

Dans un contexte de réchauffement climatique et de désordres liés aux écarts de températures, la commune envisage de rénover l'école et de passer à la seconde phase de rénovation des espaces publics du cœur de Bourg.

L'école accueille aujourd'hui 80 élèves dans un bâtiment vieillissant datant des années 1970, passoir thermique en hiver, four en été.

Une seconde tranche de travaux pourrait être réalisée au centre Bourg pour répondre aux enjeux de demain (ilots de fraîcheur, désimperméabilisations des sols...) et pour préserver le bien-être des habitants (Place de la Mairie et Foirail).

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Le projet du contrat Bourg Centre de Monestiés s'inscrit pleinement dans la stratégie et dans le projet de développement de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qui est construit autour de 4 axes :

- **Axe 1** la politique d'aménagement de l'espace et les politiques environnementales avec :
 - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
 - le déploiement de la fibre optique (FTTH) en partenariat avec le Département du Tarn sur l'ensemble du territoire,
 - le développement de l'écomobilité (mobilités alternatives, aire de covoiturages), ...
 - le développement des filières maraîchères Bio et/ou raisonnée, en circuit court pour alimenter la restauration collective et les consommateurs,
 - dans le cadre du projet « territoire à énergie positive », la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire
 - le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et le projet global de réduction et de gestion des déchets
 - la préservation et l'amélioration de l'environnement
- **Axe 2** les politiques de développement économique, de l'emploi et du développement touristique avec :
 - la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques
 - le soutien aux activités commerciales
 - la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place en 2017 de l'aide à l'immobilier d'entreprises
 - l'accueil et l'aide à l'implantation des nouvelles entreprises
 - la formation et l'insertion
 - la signalisation économique, touristique et de services
 - la création et la gestion de l'office de tourisme Intercommunal avec l'accueil touristique, la promotion du territoire, le projet « Nature, Loisirs, Mémoires » ...
 - La qualification des activités, itinéraires et sites naturels remarquables, la promotion des produits locaux, l'accompagnement des prestataires privés
- **Axe 3** les politiques sociales et de services avec
 - la politique du logement et du cadre de vie afin de revitaliser les bourgs avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique OPAH, et l'accueil et l'inclusion sociale des gens du voyage
 - la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
 - la création et gestion de maisons de services au public
 - la création et la gestion de la piscine intercommunale
 - la gestion des gymnases des lycées Jean Jaurès et du collège Augustin Malroux
 - la gestion et l'organisation du transport à la demande

- le projet social pour agir contre l'isolement social et la précarité, favoriser le recours et l'accès aux droits, faciliter les déplacements quotidiens sur le territoire et renforcer l'insertion socio-professionnelle)
- Le Contrat De Ville 2015-2020 Quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » de Carmaux
- Le contrat local de santé 2015-2020 afin de promouvoir les comportements favorables à une bonne santé auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes et préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, et favoriser un parcours de santé coordonné)

- **Axe 4** la politique culturelle :

- La création le développement et la gestion équipements culturels intercommunaux : Musée/Centre D'art Du Verre à Blaye les Mines et Cinéma de Carmaux
- Le soutien à la création, à l'innovation et à la diffusion artistique et la valorisation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel
- Le partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn 2024 « Mouvements, quand sports et culture font équipe »
- Le partenariat avec la Scène Nationale d'Albi pour l'accès et la diffusion du spectacle vivant dans le cadre du dispositif « Au fil du Tarn »

- Du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Monestiés constitue une polarité rurale du territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Monestiés s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2022-2028, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Par un aménagement équilibré et de qualité du territoire, la 3CS et ses communes membres mènent un projet d'aménagement et de développement durable qui a été défini autour des enjeux suivants :

- Maintenir et accueillir des habitants sur le territoire en assurant la cohésion sociale et spatiale
- Renforcer l'identité, le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Consolider le développement économique local pour favoriser la création d'emploi, l'installation et le développement des entreprises
- Développer et maintenir l'accessibilité aux services de proximité
- Œuvrer pour un habitat de qualité
- Protéger l'environnement et les ressources et favoriser les énergies renouvelables

La communauté de communes Carmausin-Ségala accompagnera les communes signataires du Contrat Bourg Centre au travers de ses missions de services aux communes :

- le service d'assainissement collectif et non collectif,
- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie intercommunale,
- la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La mise en place d'un service intercommunal mutualisé du droit des sols (ADS)
- La création future d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accompagnement des stratégies de développement des communes (PLU)
- L'accompagnement des communes dans leurs projets (assistance technique de type ingénierie, études, conduite de projet et marchés publics dont l'objectif est d'assurer de bout en bout le bon déroulement technique, administratif, juridique et financier des projets et de sensibiliser les élus pour qu'ils intègrent une démarche durable et qualitative)

La commune de Monestiés élabore actuellement son PLU.

A cette occasion, elle devra notamment intégrer les objectifs du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais approuvé en mars 2019, schéma dans lequel la commune est identifiée comme pôle relais de l'espace à dominante rurale. Cette dénomination fait de Monestiés un lieu privilégié d'accueil de population et d'installation d'équipements et de services de proximité.

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial

- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- **du CAUE du Tarn**

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne la commune de Monestiés dans sa démarche Bourg-Centre Occitanie. Des études ont précédemment été réalisées :

- 2017 Requalification des espaces publics en cœur de Bourg, éléments de programme
- 2015-2016 Requalification des espaces publics en cœur de Bourg, diagnostic et pré-scénarios

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Villes et villages d'avenir
- Actions d'adaptation au changement climatique
- Programme « un arbre un collégien » : actions en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux
- Actions en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements
- Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants (pour les logements locatifs : les communes de moins de 2 000 habitants)
- Actions en faveur de la production de logements « Tarn – Vivre ensemble »

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),

- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune Bourg-Centre de Monestiés,
- La communauté de communes Carmausin-Ségala,
- Le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Le CAUE du Tarn

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Monestiés (services de l'Etat...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Monestiés et le PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

Axe 1	Fiche action 1.1.
Développer et adapter les services à la population	Rénover et adapter les équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'Ecole est vieillissante et ne répond plus aux nouvelles exigences d'accueil en termes de variations importantes des températures intérieures et extérieures. De plus, les factures énergétiques représentent un coût important qu'il convient de réduire drastiquement.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour lutter contre les effets du changement climatique • Améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés • Réduire les factures d'Energie 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Réaménagement et rénovation énergétique du groupe scolaire</p> <p>Descriptif : Datant des années 70, le bâtiment nécessite des travaux lourds de rénovation, notamment en matière de confort thermique.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Monestiés</p> <p>Coût estimatif : 800 000 € HT + MOE</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, PETR Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	

Axe 1	Fiche action 1.2.
Développer et adapter les services à la population	Maintenir et développer l'offre en matière de santé
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La Commune de Monesties dispose d'une maison de Santé pluridisciplinaire accueillant actuellement des professionnels de santé (Médecin, Kinésithérapeutes, infirmiers). L'espace ne permet pas la mutualisation du secrétariat médical. De nouvelles demandes sont exprimées pour compléter l'offre de santé de proximité.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'attractivité du territoire pour les nouvelles générations de praticiens en milieu rural, • Répondre aux besoins de la population en matière d'accès aux soins de proximité, • Moderniser et agrandir l'espace dédié à l'accueil des professionnels de santé en centre-bourg, • Diversifier l'offre de soins, médicale et paramédicale (accueil de nouveaux praticiens) 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle</p> <p>Descriptif : La maison de santé date de 2009. Cette dernière ne répond plus aux exigences d'accueil de nouveaux praticiens (trop petit) et à l'accès aux soins pluridisciplinaires de proximité (nouvelles disciplines médicales et paramédicales nécessaire). Un bâtiment existant en cœur de bourg sera aménagé sur 2 niveaux pour accueillir le nouvel équipement.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Monesties</p> <p>Coût estimatif : 100 000 € HT</p> <p>Etude faisabilité en cours</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p>	 <p><i>Futurs locaux de la Maison de Santé</i></p>

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ARS, praticiens Partenariat financier : Etat, Région, Département	
--	--

Axe 2	Fiche action 2.1.
Renforcer l'attractivité du bourg	Aménager les espaces publics de la commune
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans un contexte de réchauffement climatique et de désordres liés aux écarts de températures, la commune envisage de rénover l'école et de passer à la seconde phase de rénovation des espaces publics du cœur de Bourg. L'école accueille aujourd'hui 80 élèves dans un bâtiment vieillissant datant des années 1970, passoir thermique en hiver, four en été.</p> <p>Une seconde tranche de travaux pourrait être réalisée au centre Bourg pour répondre aux enjeux de demain (ilots de fraîcheur, désimperméabilisations des sols...) et pour préserver le bien-être des habitants (Place de la Mairie et Foirail).</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux attentes liées aux changements climatiques • Améliorer le cadre de vie • Optimiser l'accueil des enfants scolarisés à Monesties tout en réduisant la facture énergétique 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Renaturation de la cour d'école</p> <p>Descriptif : Rafraichir la cour et les espaces de détente et de jeux, désimperméabiliser les espaces pour replanter de la végétation pour abriter les enfants et favoriser la reconquête de la biodiversité ordinaire.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Monesties</p> <p>Coût estimatif : 180 000 € HT + MOE</p> <p>Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, PETR, MOE</p>	 

<p>Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	
<p>Projet 2.1.2. : Aménagement des places de la Mairie et du Foirail</p> <p>Descriptif : il s'agit de la seconde tranche relative à l'amélioration des espaces publics au cœur de bourg, apportant fraîcheur et reconquête de la biodiversité.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Monestiés</p> <p>Coût estimatif : 180 000 € HT + MOE</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Place de la Mairie actuelle</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Place de la Mairie désimperméabilisée</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Projet Place du Foirail</i></p>

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2 nd e génération				Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	27- 28	
AXE STRATEGIQUE 1 : Développer et adapter les services à la population						
ACTION 1.1 Rénover et adapter les équipements publics	<i>Projet 1.1.1</i> Réaménagement et rénovation énergétique du groupe scolaire					Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.1.2</i> Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie					Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
ACTION 1.2 Maintenir et développer l'offre en matière de santé	<i>Projet 1.2.1</i> Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle					Améliorer la santé et le bien-être des habitants
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer l'attractivité du bourg						
ACTION 2.1 Aménager les espaces publics de la commune	<i>Projet 2.1.1</i> Renaturation de la cour de l'école					S'adapter à l'urgence climatique
	<i>Projet 2.1.2</i> Aménagement des places de la Mairie et du Foirail					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 2.2 Favoriser l'accueil de population en renforçant l'offre en logements locatifs	<i>Projet 2.2.1</i> Création de 2 logements communaux dans un bâtiment acquis par la Mairie					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables